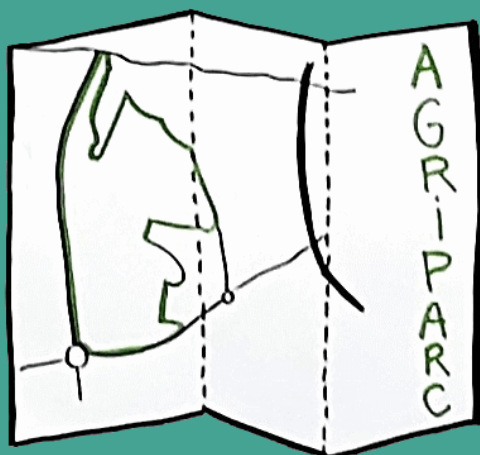


AGRIPARC DES BOUISSSES

CONCERTATION

Groupe citoyen métropolitain

Avis rendu le 10 mars 2022



Le présent avis a été adopté à l'unanimité par les membres du Groupe citoyen métropolitain :

ANDRIEU Jean-Paul

AROUI Nadine

BARJOU Robert

BERNARD Delphine

BEUTER Anne

BOULIN Chantal

BOUISSONNIE Guy

BOUTONNET Jean-Pierre pour le Conseil de quartier Cévennes

BURY Charlotte

CHEVIN Mathieu pour l'association ComplémentTerre

CLIQUENNOIS Marine

COUPEL-LEDRU Aude

DARBOURET Cécilia

DUBERNET Bruno

FANGUIN Christophe pour l'association Adages

GASC André

HURE Léa

ISAAC Ghislaine pour l'association Bien Vivre dans le quartier Font Colombe

IZAURE Claude

JAHNICH Claude

MARCEL Noan

MAUREL Delphine pour l'ADPEP34-ESAT AK-LBB

DU MOTTAY Odile

PRADIER Lucie

RIVET-MARTEL Vincent

SALAGER Guy pour le Comité de quartier La Martelle

SCIE Jérémy

TACQUARD Aurélie

VERGNIAUD Alain-François pour l'association L'avenir des Bouisses

VINCHES Didier pour l'association FAIRE ESS

Table des matières

Préambule	4
Composition du Groupe citoyen métropolitain	4
Mandat	4
Déroulement	5
Notre vision du futur agriparc	6
Un poumon vert	6
Un espace rural et agricole	6
Un site apaisé et ouvert sur la ville	7
Un quartier-village inclusif	7
Conclusion	7
Nos préconisations pour la conception de l'agriparc	10
Préconisations relatives à la Ville verte	10
Préconisations relatives à la Ville inclusive et habitée	13
Préconisations relatives à la Ville en mouvement	15
Conclusion	19

Préambule

Composition du Groupe citoyen métropolitain

Cet avis a été rédigé par les 30 membres du Groupe citoyen métropolitain (ci-après nommé GCM), organisé par la Métropole et la Ville de Montpellier dans le cadre de la concertation sur le futur agriparc des Bouisses.

Le GCM a été composé de façon mixte par des citoyen·nes tiré·es au sort en décembre 2021 et par des représentant·es de **8 associations locales** :

- ComplémentTerre
- Bien Vivre dans le quartier Font Colombe
- Association l'avenir des Bouisses
- Comité de quartier La Martelle
- Conseil de quartier Cévennes
- FAIRE
- ADPEP34-ESAT AK-LBB
- Association Adages

Les citoyen·nes membres du GCM ont été tiré·es au sort parmi 130 personnes volontaires de manière à constituer un groupe représentatif de la diversité des points de vue des habitant·es de la Métropole, suivant les critères suivants : genre, âge, catégorie socio-professionnelle, résidence (afin de garantir la présence au sein du GCM d'habitant·es du quartier et d'habitant·es du reste de la Métropole), non appartenance à une association locale déjà représentée dans le GCM.

Au total et suite à plusieurs désistements tardifs liés notamment au contexte sanitaire, **22 citoyen·nes et les représentant·es des 8 associations** ont participé aux deux sessions du GCM.

Mandat

Le GCM était appelé à rendre un avis citoyen non technique, comportant des propositions claires, utiles, éclairées et élaborées collectivement, dans l'objectif d'enrichir les rendus des équipes du dialogue compétitif en cours et de constituer une aide à la décision pour la Métropole et la Ville de Montpellier dans le choix du lauréat du dialogue compétitif.

De façon précise, le GCM devait répondre collectivement aux deux questions suivantes :

1. **Quelle doit être selon vous l'ambition générale du projet d'Agriparc des Bouisses ?**
2. **Quelles préconisations faites-vous à la Métropole et aux concepteurs du projet pour que le futur Agriparc réponde à cette ambition ?**

Déroulement

Le GCM a été constitué après une première étape de **concertation grand public**, qui a permis la réalisation d'un diagnostic partagé lors d'une journée sur site le 20 novembre 2021 et un recueil en ligne des contributions citoyennes de novembre 2021 à février 2022 sur la plateforme participer.montpellier.fr. Les résultats de cette concertation ont été présentés aux membres du GCM afin qu'ils et elles puissent en tenir compte dans leur réflexion.

Le GCM s'est réuni à l'occasion de **trois sessions**, selon le programme suivant :

1. Le 22 janvier 2022, à la Bulle Bleue :

- Introduction de Coralie Mantion, Vice-présidente de la Métropole déléguée à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière
- Auditions d'expert-es : Valérie Breteau, sociologue (Innovation Academy), sur la ville en mouvement ; Frédéric Denise, architecte (Architecture Zéro), sur la ville inclusive et habitée ; Diane Pellequer, ingénieure agronome (Coopérative Terracoopa), sur la ville verte
- Table-ronde avec les huit associations locales participant au GCM
- Travail en sous-groupe sur les premières ambitions et enjeux thématiques prioritaires pour l'agriparc

2. Le 19 février 2022, à la Bulle Bleue :

- Introduction de Coralie Mantion, Vice-présidente de la Métropole déléguée à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la maîtrise foncière
- Rédaction en sous-groupes des ambitions pour l'agriparc, délibération en plénière avec facilitation graphique
- Rédaction en sous-groupes des préconisations thématiques, délibération en plénière avec facilitation graphique

3. Le 3 mars 2022, en visioconférence :

- Relecture collective de l'avis mis en forme
- Adoption de l'avis

L'ensemble de la démarche de concertation, et notamment les ateliers du GCM ont été animés par Marine Chaumon et Tom Val de Res publica, cabinet de conseil en concertation et participation citoyenne, mandaté par la Ville de Montpellier via la SEM d'aménagement SA3M, pour l'accompagner dans la conception, l'organisation et l'animation de la concertation sur l'agriparc.

Notre vision du futur agriparc

Afin de délimiter l'ambition générale souhaitée pour le futur agriparc, nous proposons ici notre vision de ce à quoi le futur agriparc devrait ressembler à l'horizon 2050. Cette vision projetée se structure en quatre grandes ambitions.

Un poumon vert

Dans la continuité du travail de renaturation démarré dans les années 1960, l'agriparc des Bouisses constitue en 2050 un **espace naturel préservé, où l'ensemble du site respecte l'environnement ; une partie des membres du GCM souhaite faire de l'agriparc un sanctuaire préservé**. Une part importante de ce parc est composée de zones naturelles protégées, qui permettent de préserver les corridors écologiques existants et au sein desquelles l'empreinte humaine est minime.

Le site constitue ainsi un **refuge de biodiversité** : la faune sauvage, notamment, est préservée. Plus globalement, c'est tout un écosystème englobant les sols et la végétation qui se déploie sur le site. Traversé de multiples cours d'eau, cet écosystème est résilient face aux périodes de sécheresse récurrentes.

L'agriparc concilie cette préservation de la nature avec des usages de loisirs, de sport, de promenade : sans constituer un parc d'attraction, il offre des espaces verts attrayants pour les habitant·es de l'agriparc, des quartiers périphériques et du reste de la Métropole, qui viennent s'y oxygéner.

L'agriparc incarne enfin un lieu de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la protection de la biodiversité, qui permet de garantir le respect des lieux et la compréhension des choix de préservation effectués.

Un espace rural et agricole

En 2050, les fonctions agricoles du site sont préservées : l'implantation agricole y est maintenue et favorisée, par le biais notamment d'un retour à une agriculture de proximité. Ce type d'agriculture participe à la mise en place d'une ceinture nourricière métropolitaine pour une consommation locale.

Les terres agricoles sont réparties sur le site selon un maillage entre les différents espaces qui garantit l'équilibre entre la fonction nourricière, les activités ludiques et pédagogiques et la préservation des espaces naturels. Insérée dans la vie du parc, l'agriculture de proximité établit une continuité entre le monde rural et citadin. Inclusive et pédagogique, l'agriculture permet de créer du lien entre les habitant·es et avec les personnes visitant le site : elle favorise le lien social et le vivre-ensemble.

L'agriculture pratiquée est respectueuse des sols et de l'environnement, sans apports de pesticides afin de préserver les sols, la faune et la flore, la santé humaine.

Un site apaisé et ouvert sur la ville

L'agriparc est facilement accessible en 2050 vers et depuis le reste de la Métropole. A pied ou à vélo, il est facile de venir ou de partir de l'agriparc, avec des itinéraires réalisables en toute sécurité. La connexion avec les autres quartiers permet ainsi de favoriser les liens et usages culturels ou sportifs.

Au sein de l'agriparc, **les mobilités douces sont développées au maximum**, avec un partage clair, différencié et sécurisé de la voirie entre piétons, cyclistes et voitures. Sur le site, la pollution est ainsi réduite, les risques d'accidents sont limités, le calme et la paisibilité du site sont préservés. L'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite est garantie.

A l'inverse, **la place des véhicules motorisés est minimisée** dans l'agriparc. Le site ne connaît plus de phénomènes de congestion : ses petits axes peu fréquentés, intégrant la voirie historique du lieu, ne dénaturent pas les sols et le paysage, préservent la faune et la flore, favorisent la création de liens et permettent de ménager des îlots de fraîcheur grâce à la limitation des surfaces artificialisées.

Un quartier-village inclusif

L'urbanisation d'une fraction du futur agriparc est nécessaire pour assurer une réelle vie de quartier et garantir la poursuite de la dynamique de mixité et d'inclusion. **Cette urbanisation est toutefois restreinte au maximum en 2050** : l'agriparc permet de contenir l'étalement urbain.

Les habitations contenues dans l'agriparc préservent l'environnement et la qualité de vie des habitant-es. **Eco-conçu et peu dense, le quartier se distingue par son impact limité sur les ressources naturelles et les sols, dans le respect du poumon vert au sein duquel il s'insère.**

Le quartier est marqué par son inclusivité : dans la lignée du projet historique de « colline du social », **le lieu préserve et favorise la mixité générationnelle et sociale**. Sur un site très accessible et où les circulations en voiture du quotidien sont limitées, le quartier incarne un lieu de vie, de convivialité, **de lien social et de solidarité**. Appuyée sur des projets aux dimensions expérimentales et innovantes, cette attention portée à l'inclusivité, au vivre-ensemble et à l'accessibilité permet de garantir la durabilité du quartier.

Le site n'est en outre pas déconnecté des quartiers environnants : au contraire, le quartier des Bouisses est conçu sur la base de l'existant, afin de répondre aux besoins du territoire.

Conclusion

Dans une logique transverse aux différentes ambitions présentées, nous souhaitons que toutes les facettes et composantes du futur agriparc respectent les « trois P » : Préservation, Partage, et Pédagogie. Il doit constituer un espace équilibré, attrayant, appropriable par toutes et tous, dont la pérennité est garantie dans le temps.



Travail réalisé en séance par Sophie Banette et Isabelle Majorel, facilitatrices graphiques de la Métropole.

Nos préconisations pour la conception de l'agriparc

Afin que le futur agriparc des Bouisses réponde aux ambitions que nous lui avons fixées, nous adressons à la collectivité et aux équipes du dialogue compétitif un ensemble de préconisations pour la conception du projet, selon les trois thématiques utilisées dans le cadre de cette concertation : la Ville verte, la Ville inclusive et habitée, la Ville en mouvement. Ces préconisations tiennent compte des idées émises par les personnes ayant participé à la journée sur site du 20 novembre et/ou ayant déposé des contributions en ligne.

Préconisations relatives à la Ville verte

Pour préserver les espaces naturels et la biodiversité du site :

- Préserver et sanctuariser certaines zones et/ou corridors où l'intervention humaine serait limitée, et ainsi maintenir des réservoirs de biodiversité sur le site : mobiliser des expertises écologiques pour la conception de ces espaces, prévoir des zones non piétinées, des bandes protégées inaccessibles pour le public, avec par exemple des passerelles en bois pour éviter tout compactage des sols.
- Étudier les mécanismes juridiques possibles (obligations réelles environnementales, par exemple) pour protéger des zones naturelles au sein de l'agriparc et ainsi pérenniser l'ambition de préservation de la biodiversité.
- Créer une pépinière / centre de soins pour la faune et la flore, aucune structure proche de Montpellier n'étant aujourd'hui dédiée aux soins et à la réinsertion des animaux en détresse.
- Prévenir et lutter contre les dépôts sauvages de déchets : entretien et surveillance régulière du site ; accès facilité des camions plateaux aux déchèteries de la Métropole et gratuité de celles-ci pour tous les particuliers ; revalorisation des déchets avec création par exemple d'une ressourcerie.
- Conserver les trames vertes et bleues existantes : valoriser et renforcer la ripisylve (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau) du Rieucoulon et anticiper le raccordement à celle de la Mosson.
- Prendre en compte dans la conception de l'agriparc les diagnostics écologiques faune et flore, veiller à ce que ces diagnostics soient réalisés dans les règles de l'art (sur quatre saisons et en période nocturne), demander leur publication.
- Renforcer le maillage défini par la renaturation existante du site, sans domestication de la nature : planter des arbres, fruitiers ou autres ; s'entourer de spécialistes pour connaître les espèces adaptées au terrain et au climat ; préserver absolument les arbres remarquables présents sur le site.
- Interdire la chasse sur le site.

- Protéger le site contre les incendies : repenser la prévention contre les incendies. (couloirs coupe-feu mutualisés avec des pistes cyclables, des sentiers piétons ou des surfaces agricoles ; prévention des départs de feu)
- Limiter la pollution lumineuse en ménageant des trames noires (pas d'éclairage nocturne dans plusieurs zones de l'agriparc)

Pour faire de l'agriparc un lieu de vie autour de l'environnement et recréer du lien entre rural et urbain :

- Créer à proximité des zones habitées de l'agriparc des espaces verts orientés vers des usages de loisirs, de sport, de promenade, à destination des habitant·es du quartier et plus largement de la Métropole : par exemple, des zones de pique-nique (sans barbecue), aires de jeux, parcours de santé, voire aussi une guinguette éphémère, escalade, courses à pied, parcours équestres...
- Favoriser l'éducation à la nature et à sa préservation via la création de lieux d'apprentissage et de sensibilisation à l'environnement :
 - au centre de l'agri parc, une « Maison de l'agriparc », qui soit à la fois une zone de rencontre, de valorisation et de rayonnement du projet, un lieu d'information et de la sensibilisation des personnes visitant l'agriparc aux bonnes pratiques en vigueur, une maison de la nature, voire une maison de la culture.
 - écolothèque / ferme pédagogique (liens possibles avec le centre de soins faune et flore évoqué ci-dessus) ;
 - sentiers botaniques et pédagogiques ;
 - rucher pédagogique, tout en veillant à la préservation des populations d'abeilles sauvages ;
 - liens à envisager avec Montpellier SupAgro.
- Créer des jardins/vergers partagés (collectifs et non individuels) gérés selon une charte de bonne conduite ; faire appel à l'expertise de structures spécialisées comme l'Oasis citadine pour la conception et l'animation de ces jardins.
- Mettre en place un projet d'agroforesterie participatif.
- Autoriser la possibilité de réaliser sa propre cueillette sur certaines terres agricoles.

Pour développer une agriculture respectueuse de l'environnement et bénéfique aux habitant-es du territoire :

- Développer des modes de production agroécologique.
- Développer une agriculture respectueuse des sols et de l'environnement et des humains, sans apports de pesticides, dont la production serait économiquement accessible pour toutes et tous.
- Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique : mettre en place un diagnostic préalable de la ressource hydrique ; prévoir des plantations adaptées aux changements climatiques et au stress hydrique ; assurer la récolte des eaux pluviales.
- Favoriser des projets d'agriculture d'insertion : se servir de l'agriculture comme support à l'insertion sociale et professionnelle pour tout public, personnes en situation de handicap ou d'exclusion comprises ; mobiliser des moyens humains et des expertises extérieures pour favoriser la mise en place de ces projets d'agriculture d'insertion.
- Créer des circuits courts pour les produits agricoles, avec des débouchés de proximité, en lien avec les quartiers avoisinants.
- Établir une charte d'installation agricole définissant le périmètre de vente et la durée d'installation, qui engage les signataires à mettre en place une production agricole respectueuse de l'environnement ; étudier également les possibilités de baux ruraux à clauses environnementales.
- Faciliter et subventionner l'installation et la production agricole pour les projets les plus respectueux de l'environnement ; capitaliser sur l'expertise de Terracoopa.
- Éviter l'exploitation de grandes surfaces agricoles avec peu d'exploitant-es.
- Mettre en place des infrastructures agroécologiques pour favoriser les productions agricoles dans le respect de l'environnement : haies, fossés, murets, canaux de drainage des eaux pluviales...
- Créer des zones maraîchères, expérimenter de nouvelles productions agricoles : par exemple, productions méditerranéennes (pistaches par exemple), arbres fruitiers, élevage, agropastoralisme (chèvres, chevaux, etc.), vignes permettant de recréer un vin bio local, etc.
- Installer les bâtiments agricoles sur le lieu d'exploitation.
- Équiper les exploitations agricoles de façon à limiter les vols de matériel et de culture.

Préconisations relatives à la Ville inclusive et habitée

Pour limiter l'urbanisation et assurer l'intégration du bâti :

- En plus des parcelles d'ores et déjà construites, limiter autant que possible l'urbanisation de parcelles supplémentaires, en ne dépassant pas la limite de 10 hectares supplémentaires effectivement urbanisés.
- Limiter la densité du bâti, avec plusieurs moyens complémentaires à envisager :
 - sur chaque parcelle urbanisée, définir un taux maximal d'occupation des sols, et un taux minimal d'espaces verts sur chaque parcelle : faire en sorte que les différentes constructions ne soient pas accolées, avec d'importants espaces ouverts entre les logements ;
 - limiter la hauteur des constructions en hauteur à R+2 ou R+3, en fonction de la topologie du site (sur une surface inclinée, le R+3 peut être harmonieux) ;
 - dans la conception générale des espaces urbanisés, assurer un équilibre entre les habitations individuelles privées, des habitations plus collectives et de réels espaces publics aérés et végétalisés (incluant notamment des jardins partagés).
- Favoriser l'intégration paysagère des constructions en prévoyant un bâti en harmonie avec le reste du site ; élaborer une charte d'unité paysagère et architecturale en réitérant l'expérience du dialogue compétitif pour garantir cette intégration paysagère et favoriser une bonne pratique de la construction sur le site (voir préconisations ci-dessous sur l'architecture durable).
- Créer les îlots d'habitation en périphérie de l'agriparc, à proximité des arrêts des transports en commun et idéalement adossés aux constructions existantes ; veiller à ce que ces îlots puissent opérer une greffe urbaine entre les quartiers environnants et l'agriparc ; ne pas concevoir des îlots trop petits pour éviter une archipélisation du quartier, qui pourrait empêcher le développement de la vie de quartier.
- Ne pas envisager l'urbanisation de l'agriparc sans faire l'inventaire des besoins des quartiers attenants : faire dès que possible un diagnostic des besoins et des problématiques du secteur urbain autour du futur agriparc, afin de prendre en compte l'existant dans la conception des nouvelles zones construites.

Pour développer une architecture durable :

- Intégrer dans la charte d'unité paysagère et architecturale un cahier des charges pour un bâti durable, intégrant les préconisations suivantes.
- Favoriser l'écoconstruction, avec des matériaux naturels biosourcés et une conception bioclimatique adaptée au changement climatique ; être attentif à la réversibilité technique des matériaux de construction ;

- Construire des logements passifs, à très basse consommation ou à énergie positive.
- Développer des systèmes de récupération et de réutilisation des eaux usées ; garantir en parallèle la récupération des eaux pluviales, qui puisse constituer un réseau d'eau pour les jardins.
- Exiger les logements soient certifiés Haute Qualité Environnementale.
- Aménager des logements traversants pour favoriser la ventilation naturelle et limiter les consommations énergétiques dues à la climatisation.
- Aménager des espaces suffisamment aérés et végétalisés entre chaque construction pour favoriser la régulation thermique.
- Développer les terrasses collectives sur les toits (avec des jardins collectifs, ruches...).
- Prendre en compte la préservation de la biodiversité dans le bâti et les zones urbanisées (cavités pour les chauves-souris/oiseaux/insectes, écuroduc/crapauducs, etc.).

Pour créer un agriparc convivial et construire un esprit « cœur de village » sur les nouvelles zones construites :

- Permettre l'accès sur place à des services et commerces de proximité, en tenant compte de l'existant dans les quartiers à proximité (à la fois ce qui existe déjà et ce qui manque aujourd'hui) et dans une dynamique expérimentale pour favoriser l'intergénérationnel et la mixité : marchés, épicerie de produits en circuit court, école, centre médicosocial, EHPAD, crèche ; dimensionner le développement de ces commerces et services en fonction du nombre d'habitant-es.
- Créer des lieux de rencontre et de partage :
 - lieux dédiés à l'environnement et à la protection de la biodiversité (voir préconisations relatives à la ville verte) ;
 - installation d'un tiers lieu, lieu intermédiaire qui serait expérimental entre l'agriculture et la culture et permettrait d'intégrer les différentes dimensions du projet, notamment la dimension inclusive ; y prévoir une maison commune éco-construite où soient organisés des ateliers (sur la réparation, le recyclage, l'habitat autonome, le jardinage, la cuisine...) ;
 - café associatif et accueil d'associations ;
 - chantiers participatifs sur la période de construction, à poursuivre ensuite sur les chantiers agricoles, l'entretien, l'aménagement des sentiers botaniques, des espaces partagés.
- Créer des équipements sportifs et culturels : centre culturel, centre sportif, terrains d'aventures, salle polyvalente, terrain de pétanque...

- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle :
 - habitat intergénérationnel participatif et mutualisé : imaginer par exemple un logement sur deux niveaux ouvert aux personnes en situation de handicap ou en insertion, avec des personnes âgées logées au rez-de-chaussée et des étudiant·es et des familles au 1er étage, y favoriser les interactions et les services mutuels
 - équipements mixtes (crèches et maisons de retraite)
- Prévoir des logements accessibles financièrement : faciliter l'accès à l'habitat sur ce territoire pour les personnes n'ayant pas les moyens d'accéder à une maison individuelle.
- Afin de faciliter leur implantation et leur mode de vie (proximité du terrain et des équipements), prévoir des logements pour les agriculteur·rices, les employé·es des espaces verts locaux, etc.
- Étudier la mise en place de systèmes d'autopromotion immobilière.
- Impliquer dans la mesure du possible le tissu associatif et les établissements publics locaux dans ces différents lieux et équipements.

Préconisations relatives à la Ville en mouvement

Pour favoriser les mobilités douces :

- Aménager des pistes cyclables et des voies piétonnes continues, distinctes, sécurisées et non imperméabilisées, qui maillent efficacement le périmètre de l'agriparc ; tirer pour cela parti des chemins agricoles préexistants historiques, aujourd'hui impraticables (broussailles).
- Faire le lien avec le reste du réseau piéton et cyclable : développer les accès depuis et vers l'agriparc via des liaisons piétons / vélo, prévoir des cheminements doux en voie propre pour connecter entre eux les différents parcs et lieux culturels et pour connecter l'agriparc au centre-ville.
- Prévoir des parcs et garages à vélos sécurisés : envisager l'installation de parcs à vélo « à la hollandaise » (racks à vélo double-étage) pour assurer une réelle capacité de stationnement vélo et limiter l'emprise au sol.
- Veiller à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'ensemble des voies piétonnes.
- Développer des zones de rencontre avec vitesse limitée à 20 km/h, priorité aux piétons et une signalétique adaptée.

- Développer des solutions de prêt/location de vélos : des bornes de location sont à installer aux principaux points d'accès piétons de l'agriparc ; ajouter également plusieurs stations vélib à proximité de l'agriparc.
- Prévoir des services de réparation de vélos (à l'extérieur du parc, aux principaux points d'accès).
- Aménager des passerelles piétonnes et vélo pour traverser les axes routiers les plus importants : imaginer en particulier une passerelle permettant d'accéder à Bonnier de la Mosson et une autre pour permettre aux habitant·es de Celleneuve de franchir l'avenue de la Liberté en direction de la rue des Grèzes.
- Mettre en place un pédibus pour l'accès aux écoles situées à proximité de l'agriparc, en capitalisant sur les cheminements piétons aménagés.
- Prévoir des itinéraires équestres balisés, avec des gardes forestiers équestres, et sans généraliser l'usage équestre des chemins pour éviter les conflits d'usages avec les piétons.

Pour réduire la place des véhicules motorisés à l'intérieur du périmètre de l'agriparc :

- Aménager des parkings relais capacitaires en silos gérés par la Métropole, qui constituent des pôles d'échanges multimodaux situés en périphérie de l'agriparc au niveau des arrêts du tram voire des arrêts de bus (également sur la rue de Bionne) ; rendre ces parkings gratuits, les végétaliser, y prévoir des places dédiées pour le co-voiturage ; limiter au maximum l'emprise au sol de ces parkings ainsi que leur contenance en volume.
- Concevoir un schéma de circulation visant à éviter les itinéraires de transit et à prévenir l'engorgement supplémentaire :
 - Limiter l'accès en voiture à l'agriparc aux riverain·es, professionnel·les travaillant dans la zone, véhicules agricoles et véhicules de secours : prévoir une signalisation pour identifier ces véhicules (badger, macaron), ou des bornes/barrières avec code ou clé d'accès ; appliquer aussi cette limitation à toute la rue du Pont de Lavérune ;
 - abaisser et mieux faire appliquer les limitations de vitesse : aménager des chicanes, notamment sur la rue des Bouisses, la rue du Pont de Lavérune, la rue des Grèzes, la rue de Celleneuve à St Hilaire, voir également ci-dessus la préconisation sur les zones de rencontre ;
 - prévoir des sens uniques ainsi que des boucles de retournement, en veillant à leur emprise au sol ;
 - limiter la largeur des voies ;
 - garantir l'accessibilité du site sur son côté ouest et son côté nord : garantir la place d'un axe de contournement de l'agriparc

- Développer des solutions d'autopartage.
- Définir au sein de l'agriparc une ou plusieurs zones « zéro bruit » (sans moteur)
- Prévoir des zones de traversée sécurisée de la voirie pour la faune terrestre dans l'agriparc et vers l'extérieur.

Pour favoriser l'accès au site en transports en commun depuis et vers le reste de la ville :

- Conserver la desserte par les lignes actuelles de bus, augmenter le cadencement de la ligne de bus n° 7 et accroître son amplitude horaire avec des bus la nuit.
- Prévoir un arrêt du tram à proximité directe de l'agriparc.
- Densifier le maillage des transports en commun en aménageant des liaisons bus/tramway favorisant l'accès au site via la future ligne de tramway.
- Végétaliser les voies de circulation des véhicules, enherber les voies de tram.

Conclusion

Le GCM tient d'abord à remercier la Ville et la Métropole de Montpellier pour l'organisation de cette démarche citoyenne, ainsi que Res publica pour l'animation du dispositif et la Bulle Bleue pour la qualité de son accueil soigné.

Intéressant et enrichissant, cet exercice de groupe citoyen a offert un cadre propice à la réflexion et aux débats. En tant qu'habitant-es, nous avons parfois redécouvert des facettes de notre quartier et de notre métropole ; en tant qu'associations, nous nous sommes découvert des pistes de réflexion et de travail en commun. Dans l'écoute et la bienveillance et en dépit de nos points de vue individuels parfois différents, nos échanges nous ont permis de faire émerger collectivement des constats partagés. Nous aurions souhaité disposer de davantage de temps pour structurer notre avis : nous avons néanmoins pu produire une réflexion collective qui dépasse les évidences.

A l'issue de cette démarche, notre souhait principal réside dans la prise en compte de nos intentions et propositions par la collectivité et l'équipe lauréate du dialogue compétitif. A cet égard, nous souhaitons pouvoir échanger avec la Ville et le futur lauréat du dialogue compétitif au fil des prochaines étapes du projet pour préciser nos recommandations si nécessaire.

Nous espérons en outre être informé-es des suites données à cette démarche de concertation : si certaines de nos préconisations ne sont pas retenues, il nous paraît important de pouvoir en connaître les raisons.

Nous souhaitons également perpétuer la dynamique de participation engagée au cours des sessions de notre groupe citoyen, sous la forme d'un suivi de la prise en compte des préconisations et plus largement d'un suivi de la réalisation du projet. Ce suivi pourrait être assuré par un groupe de volontaires émanant du groupe citoyen. Le GCM deviendrait ainsi un Comité de suivi de la réalisation de l'agriparc des Bouisses, chargé d'assurer la vérification de la prise en compte des préconisations contenues dans cet avis citoyen, le suivi de la mise en place du projet dans le respect des ambitions fixées, et l'évaluation du projet une fois mis en œuvre.

Paroles de participant·es



Heureux de cette démarche de participation citoyenne et de ce panel qualitatif.

Il y a eu beaucoup de respect et d'écoute au sein du panel, et malgré des points de débat, nous aboutissons finalement à un avis très consensuel.

Une démarche très enrichissante, qui m'a appris beaucoup de choses.

Je ne m'attendais pas à ce que l'on arrive à poser sur le papier autant de choses, qui ne sont pas juste des évidences.

Je suis à la fois ravie et frustrée : je pense qu'on aurait pu aller encore plus loin dans le détail de nos préconisations si l'on avait pu avoir davantage de temps.

Merci à la métropole et à Res publica pour l'animation de ce groupe citoyen : on aurait aimé avoir plus de temps, mais il y avait ce rendu à produire, qui va fournir une bonne base de réflexion à la Métropole et aux équipes du dialogue compétitif.

La logique de participation citoyenne de ce GCM est à poursuivre ! Pourquoi pas sous la forme d'un comité citoyen consultatif sur l'urbanisme à l'échelle de la métropole ?

La participation des associations au groupe était une très bonne idée, cela a permis d'avoir des regards et un recul différents.

Nous avons vécu un bel exemple de démocratie participative !

